

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2021/007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 17 MARS 2021

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : DEVINE Marc - PELISSIER Laurence - LIENS Charles

Excusés : PONCET Norbert

Syndic suppléant : OLIVIER Denis

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept mars, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à seize heures trente au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : avenant n° 4 à la convention RENER

Le Président expose : l'ASCO du Cabedan Neuf a été sollicitée par la société RENER en 2016, pour la pose d'un prototype de roue à aubes sur une filiole syndicale (délibération 2016/004).

Une convention a été signée avec RENER pour la mise en place d'un prototype sur le canal de Cabedan Neuf, chemin des Mulets, commune de Taillades.

Afin de continuer l'expérimentation de ce projet, la société RENER demande un avenant n° 4 à la convention pour une prolongation d'un an. Il convient au comité de syndical d'autoriser le président à signer cet avenant à la convention, dont le contenu a été validé.

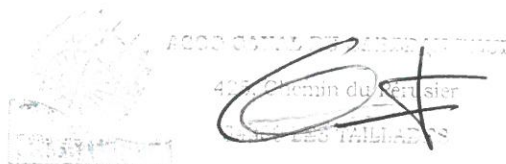
Où l'exposé du Président : la commission syndicale autorise le président à signer cet avenant n°4 à la convention et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 084-298401712-20210317-2021_007-DE